

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LES PAYS LES MOINS AVANCES

**Bruxelles, 14-20 Mai 2001**

**Mémoire présenté**

**par**

**LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

## NOTE

Les vues exprimées dans ce Programme d'Action sont celles du Gouvernement qui l'a présenté. Le document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu. Les appellations employées dans le document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**A/CONF.191/CP/32**

TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

*Bruxelles, 14-20 mai 2001*

**PROGRAMME D'ACTION  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CONGO  
2001 - 2010**

## TABLE DE MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. LA SITUATION DANS LES ANNEES 90.....</b>	<b>3</b>
<b>II. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT DU PAYS.....</b>	<b>7</b>
<b>II.1. CONTRAINTES INTERNES .....</b>	<b>7</b>
a) Paix et stabilité sociale .....	7
b) Infrastructures économiques.....	7
c) Réformes d'orientation .....	7
d) Environnement défavorable au développement du secteur privé.....	9
e) Mobilisation des ressources intérieures .....	10
f) Gouvernance .....	10
g) Problèmes des femmes.....	11
h) Environnement .....	11
i) Contraintes concernant les ressources humaines.....	11
j) Evaluation générale de l'évolution du secteur agricole.....	11
k) Industrialisation et développement technologique .....	12
l) Lutte contre le sida .....	13
<b>II.2. PERSPECTIVITES ET CONTRAINTES EXTERIEURES .....</b>	<b>13</b>
a) Aide Publique au Développement (APD).....	13
b) Dette extérieure .....	15
c) Secteur des exportations .....	15
d) Coopération régionale.....	16
e) Investissement Etranger Direct (IED) .....	16
f) Vulnérabilité aux chocs.....	16
<b>III. PLAN NATIONAL D'ACTION DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1. La vision du développement.....</b>	<b>17</b>
<b>3.2. Méthodologie .....</b>	<b>17</b>
<b>3.3. Objectifs.....</b>	<b>18</b>
3.3.1. Politiques et stratégies globales.....	18
3.3.2 Politiques et stratégies sectorielles .....	22
<b>3.4. Cadre opérationnel de mise en œuvre du programme d'action, mécanismes         d'ajustement, de suivi et d'évaluation.....</b>	<b>33</b>
<b>3.5. Cadrage macro-économique 2001-2010.....</b>	<b>34</b>
<b>3.6. Coût et plan de financement du programme .....</b>	<b>35</b>

## INTRODUCTION

### ▪ **Structure économique et potentiel général**

La République Démocratique du Congo a maintenu jusqu'à ce jour une structure économique héritée de la colonisation, caractérisée essentiellement par une forte extraversion, une désarticulation prononcée de son tissu industriel et un dualisme de son mode de production.

En effet, la quasi-totalité de la production des matières premières est destinée à l'exportation, alors que l'industrie, manufacturière demeure largement dépendante de l'extérieur quant aux approvisionnements en intrants et pièces de rechange ; l'agriculture recourt en grande partie aux méthodes traditionnelles, au moment où l'industrie utilise des moyens modernes. Mais, depuis 1990, l'agriculture domine l'activité économique et se place devant les industries minières et manufacturières et les services.

Le pays détient d'immenses potentialités très variées et présentes sur l'ensemble du territoire national ainsi que des capacités pour promouvoir une économie introvertie, intégrée et entièrement modernisée. Plus de la moitié du pays est couverte par la forêt, soit une superficie de 125 millions d'hectares, représentant 6 % des réserves tropicales mondiales et une production potentielle de près de 6 millions de m<sup>3</sup> de bois par an. Les réserves minières sont inestimables. Il existe de vastes potentialités agricoles. En effet, le pays dispose de vastes étendues de terres arables qui s'étendent sur 80 millions d'hectares dont 1 % seulement est cultivé. La végétation peut supporter un élevage d'environ 40 millions de têtes de gros bétail. Elle est à cheval sur l'équateur ; ce qui lui confère une diversité de climats, appuyée par un réseau hydrographique dense et une pluviométrie supérieure à 1.000 mm par an. Les côtes atlantiques, le fleuve Congo ainsi que les lacs frontaliers et intérieurs présentent un potentiel halieutique estimé à 700.000 tonnes de poisson par an. Les capacités hydroélectriques sont estimées à 100 millions de kWh.

Par ailleurs, pendant cette période de crise aiguë, le peuple congolais a fait montre de beaucoup de dynamisme et de créativité qui ont donné lieu au développement d'intenses activités de survie. Grâce à celles-ci, il continue à se prendre en charge.

A côté des potentialités naturelles et humaines décrites ci-dessus, l'économie congolaise présente un autre atout majeur, celui d'être extrêmement sensible aux impulsions internes et externes.

### ▪ **Principaux obstacles au développement**

Les richesses et toutes les opportunités de développement dont dispose la République Démocratique du Congo contrastent avec la pauvreté de sa population et sa qualification parmi « les Pays les Moins Avancés ». La détérioration de la situation économique du pays, qui s'est accentuée pendant la décennie 1990, résulte de la conjonction des facteurs internes et externes.

Au plan interne, il y a lieu de relever :

- l'absence de paix due à l'enclenchement en avril 1990 d'un long processus vers la démocratie, marqué par de troubles socio-politiques ainsi qu'à la situation de guerre dans laquelle le pays est plongé depuis 1996 ;
- la dégradation des infrastructures économiques provoquée par des scènes de pillage de 1991 et 1993 et les conséquences délétères d'une gestion macro-économique hasardeuse (hyper-inflation décroissance continue, etc.) ;

- l'absence d'une vision à long terme de problèmes de développement économique et social et d'une réelle volonté politique de bien conduire les réformes d'orientation ;
- la détérioration des infrastructures de base par manque de politique rationnelle de gestion, de maintenance et d'amortissement ;
- la mauvaise gouvernance caractérisée par des politiques budgétaire et monétaire inflationnistes, l'absence de dialogue franc avec les partenaires sociaux, le dérèglement de l'appareil judiciaire et le disfonctionnement de l'administration publique ;
- la faiblesse de ressources intérieures qui reflète celle de l'épargne intérieure et qui se décline par un niveau très bas de la formation brute du capital fixe ;
- le bas niveau de développement industriel et technologique qu'expliquent l'instabilité socio-politique, les distorsions induites par de fréquents changements de politiques économiques et l'atonie de la demande intérieure ;
- les graves problèmes écologiques touchant notamment les parcs naturels et la végétation des provinces frontalières du Nord et du Sud Kivu ;
- la sous-capitalisation et la faible productivité dans les secteurs de l'agriculture ainsi que des industries manufacturières et extractives ;
- la forte vulnérabilité du pays devant des catastrophes naturelles et écologiques (érosions, inondations, etc.) ;
- les insuffisances de capacités humaines qui se déclinent en de faibles taux de scolarité ; l'absence de politique de formation permanente, de couverture sanitaire ; de malnutrition, une forte prévalence de maladies contagieuses comme le paludisme et le sida ;
- la faiblesse des exportations et leur concentration sur les produits miniers essentiellement, etc.

Au plan externe, on peut épingler :

La suspension de la coopération bilatérale décidée par la plupart des pays occidentaux à la suite des massacres des étudiants perpétrés dans le Campus Universitaire de Lubumbashi (Katanga) ainsi que l'arrêt des programmes d'ajustement structurel. Ces faits ont sensiblement réduit les apports extérieurs au titre d'aide publique au développement et d'investissements étrangers directs ; à ceux-ci s'ajoutent le poids de la dette extérieure dont l'accumulation d'arriérés ont conduit à des sanctions de la part de partenaires multilatéraux.

## I. LA SITUATION DANS LES ANNEES 90

L'analyse des tendances des indicateurs socio-économiques pendant la décennie 90 met en exergue un profond délabrement de la situation économique et sociale du pays.

### ❖ La baisse continue de la croissance économique (PIB, PNB)

L'activité de production a été caractérisée par une atonie d'une telle ampleur que le PIB réel a été régulièrement en régression. Entre 1990 et 1999, cet agrégat a ainsi baissé d'environ de 52 % pendant que la population s'est accrue de près de 35,0 % entraînant un recul de la consommation des ménages qui a chuté de 23,0 % de son niveau de 1990. Le taux moyen annuel d'accroissement démographique s'est établi à 3,4 % alors que le taux de croissance économique a baissé au rythme de 7,0 % par an. Par ailleurs, la consommation publique a enregistré un recul cumulé de 45,0 % sur la même période.

Le PNB s'est également inscrit en baisse régulière de 6,5 % en moyenne annuelle au cours de la période sous revue.

La situation en République Démocratique du Congo a contrasté avec celle qui a prévalu dans bon nombre de PMA où la croissance s'est accélérée au milieu des années 90 avec un pic de 6,0 % atteint par certains pays en 1995, avant de ralentir au cours de l'année 1998 et de tomber à 1,8 % en 1999.

Selon les calculs basés sur les données de la Banque Mondiale, le niveau moyen de croissance du PNB tourne autour de 2,3 % pour les pays à faible niveau de développement humain. Alors que la moyenne du PNB par habitant pour ces pays est de 274,0 USD par an, cet indicateur se chiffre à 119,0 USD au Congo Démocratique.

### ❖ Le recul de la contribution de différents secteurs à la formation du PIB

Selon les données disponibles, tous les secteurs contribuant à la formation du PIB ont fortement décliné entre 1990 et 1997. Ces baisses se sont chiffrées respectivement à -24,6 % pour le secteur des biens et à -56,1 % pour le secteur des services. S'agissant du secteur des biens, la chute de la branche « Extraction minière et métallurgique » a été la plus élevée et centrée particulièrement entre 1990 et 1993 (-62,4 %). Le recul de cette branche a fait émerger celle de « l'Agriculture et Elevage » dont la contribution dans la formation du PIB est montée au-dessus de la barre de 50 % depuis 1993 alors qu'il était à 30 % en moyenne avant 1990. En réalité, l'agriculture et l'élevage se sont inscrits également en baisse depuis 1994 mais à un rythme annuel inférieur à -3 %.

Le secteur des services s'est fortement ressenti de la baisse drastique de la production des biens, en régressant de 62,4 % sur l'ensemble de la période examinée. Depuis 1994, sa contribution à la formation du PIB s'est établie à 30 % contre une moyenne de 40 % jusqu'en 1992.

Parmi les facteurs explicatifs de cette tendance délétère de l'activité économique, il y a la baisse sensible de la formation brute du capital fixe entre 1990 et 1999. De 10,8 % du PIB en 1990, elle est tombée à 7 % en moyenne entre 1991 et 1999. Ce taux est nettement en deçà du niveau de 18 % du PIB jugé optimal pour relancer la croissance dans le pays. Pendant la période de croissance soutenue qu'a connue la République Démocratique du Congo entre 1983 et 1988, la formation brute du capital fixe a représenté 15,1 % du PIB.

Cette chute des investissements est à mettre en rapport avec le tassement de l'épargne intérieure qui s'est établie à près de 7 % du PIB en moyenne entre 1992 et 1999. La contraction des sources internes de financement des investissements n'a pas été suffisamment compensée par des apports extérieurs. L'investissement étranger direct est demeuré très faible, soit 2,1 % du PIB et 1,6 % de la formation brute de capital fixe. Pourtant, il a énormément contribué à impulser la croissance économique avant 1990.

La variation sans précédent de l'indice général des prix a eu un impact négatif sur la situation financière des entreprises dans la mesure où elle a contribué à accroître leurs coûts de production érodant ainsi leurs capacités à créer des emplois. D'où la recrudescence du chômage.

En effet, entre 1990 et 1999 sur une population active estimée à 24,1 millions et dont l'âge varie entre 15 et 64 ans, 9,5 millions ont pu trouver un emploi rémunéré dans le secteur agricole et 2,5 millions dans les secteurs de l'industrie et des services, soit au total 12 millions. Le taux de chômage a donc excédé 50,0 %.

### ❖ La persistance de l'hyper-inflation

Pendant la décennie 90, la moyenne annuelle de l'inflation en République Démocratique du Congo était de 2.300,7 % (avec un pic de 9.795,4 % en 1994), alors que la moyenne observée dans les PMA s'est élevée à 286,7 %. L'hyper-inflation a été la conséquence de l'expansion des liquidités, elles-mêmes impulsées par le financement monétaire de profonds déséquilibres des opérations financières de l'Etat. Ces déséquilibres ont procédé à la fois de la contraction des ressources de l'Etat et de l'expansion des dépenses publiques. En effet, la chute de l'activité économique conjuguée aux exonérations fiscales accordées dans l'illégalité ont sérieusement laminé l'assiette imposable. La pression fiscale est tombée de 9,3 % en 1990 à une moyenne de plus ou moins 3 % sur le reste de la période sous revue.

Quant aux dépenses, elles ont explosé particulièrement entre 1991 et 1993 où elles ont représenté en moyenne 20 % du PIB contre 15 % avant 1990. Elles sont retombées sous la barre de 10 % du PIB sur le reste de la décennie en raison beaucoup plus du resserrement de la trésorerie de l'Etat et de la rareté des billets de banque que des politiques volontaristes.

En conséquence, le déficit des finances publiques est monté de 7 % du PIB en moyenne avant 1991 à 20,5 % du PIB entre 1991 et 1993. Ce rapport a varié entre 3,4 % du PIB et 6 % jusqu'en 1998 avant de remonter à 13,3 % en 1999. Comme indiqué ci-haut, la couverture des déficits récurrents des opérations financières de l'Etat s'est faite exclusivement par la création monétaire, qui a durablement alimenté l'hyper-inflation. Ce financement monétaire de l'Etat s'est effectué essentiellement en espèces, provoquant ainsi une pénurie de signes monétaires au sein des banques et l'affaiblissement de leur rôle d'intermédiation financière. Le financement de l'économie s'en est fortement ressentie.

### ❖ Une faible intégration au commerce mondial

La République Démocratique du Congo exporte la quasi-totalité de ses produits primaires qui constituent, du reste, l'essentiel du volume de ses exportations. Elle importe les produits alimentaires ainsi que les intrants et pièces de rechange pour son industrie.

L'économie congolaise est largement extravertie, dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements nécessaires. Elle subit donc les effets des variations des cours mondiaux à l'importation et à l'exportation.



Les termes de l'échange ont évolué favorablement entre 1990 et 1999. Leur indice s'est accru de 74,9 points d'une année à l'autre. Mais, la République Démocratique du Congo n'a su tirer profit de cette situation en raison non seulement de la forte concentration de ses exportations sur les produits de base qui sont peu sensibles aux variations des prix, mais aussi et surtout de la baisse drastique de la production d'exportation. Les recettes d'exportation ont chuté de 63 % sur la période en passant de 2,4 milliards de dollars EU en 1990 à 1,5 milliard en 1998.

Le problème de fond réside donc dans la structure des exportations qui est dominée par des biens peu compétitifs sur les marchés mondiaux. Cette faible compétitivité est le résultat des coûts élevés de production des biens d'exportation obtenus avec un outil vétuste et obsolète, transportés dans des conditions difficiles et soumis à une fiscalité inadaptée.

Par ailleurs, la baisse sensible des recettes d'exportation évoquée ci-haut a affecté la capacité du pays à financer ses importations. Celles-ci ont reculé de 47 % pendant la période sous revue.

Les exportations de biens et services en République Démocratique du Congo ont représenté 24 % du PIB en 1997 contre 28 % du PIB pour les pays à développement humain faible. Les importations de biens et services, quant à elles, se sont élevées à 22 % du PIB contre 31 % pour les pays à développement humain faible.

#### ❖ **Les conséquences sociales de la régression économique**

La persistance de la décroissance économique a gravement affecter la production des biens sociaux en République Démocratique du Congo. Face à l'amenuisement des ressources de l'Etat et à la baisse de l'Aide Publique au Développement, les affectations les plus faibles en ce qui concerne les dépenses publiques ont concerné les secteurs de la santé et de l'éducation. En effet, les dépenses de la santé sont tombées de 0,8 % du PNB en 1990 à 0,02 % en 1998 contre une moyenne de près de 1,8 % du PNB pour l'Afrique sub-saharienne. Elles ont représenté 0,3 % des dépenses totales en 1998, contre 3,9 % en 1990.

En conséquence, toutes les maladies jadis éradiquées ont resurgi (trypanosomiase, lèpre, tuberculose, peste, etc.). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans oscille autour de 207 pour mille, alors que la tendance moyenne pour les pays à faible développement humain a évolué à la baisse en passant de 241 pour mille naissances vivantes en 1970 à 169 pour mille en 1997. Parallèlement à cela, le taux de mortalité maternelle s'est inscrit en hausse de 870 décès de mères pour 100.000 naissances vivantes en 1997.

Par ailleurs, le nombre de lits pour 1.000 habitants est en baisse, passant de 2,1 en 1985 à 1,7 en 1998; le nombre d'habitants pour un médecin est passé de 23.193 en 1985 à 32.033 en 1998. Les taux de couverture vaccinale sont relativement faibles pour la prévention des endémies telles que la B.C.G. (62,1 %), la D.T.C. (65,5 %) et l'anti-poliomyélite (59,1 %). Bien que l'espérance de vie à la naissance s'est légèrement améliorée de 45,1 ans en 1970 à 50,8 ans en 1997, la probabilité de décéder avant 60 ans en pourcentage de la population totale reste très élevée.

S'agissant des dépenses de l'éducation, elles se sont maintenues à environ 0,1 % du PNB entre 1990 et 1998. La moyenne sub-saharienne et des pays en développement s'est chiffrée respectivement à un peu moins de 5,0 % et 3,0 % du PNB en 1998. Quoique leur part dans les dépenses publiques est passée de 0,6 % en 1990 à 6,4 % en 1998, les indicateurs du système éducatif ont continué à se détériorer.

Le taux de scolarisation (tous niveaux confondus) évalué à 39 % en 1997 est inférieur à la moyenne des pays en développement (59 %) et de l'Afrique sub-saharienne (44 %). Les taux nets de scolarisation en primaire (58,2 %) et secondaire (37,1 %) sont également en deçà des moyennes respectives des pays en développement (85,7 % en primaire et 60,4 % en secondaire), mais au-dessus de celles de l'Afrique sub-saharienne.

Le taux de déperdition de la population scolaire, au travers des multiples cas de redoublement et d'abandons des études avant la fin de l'école primaire, représente un coût indirect énorme ; ce taux est passé de 49 % en 1978 à 7 5% en 1995.

Un autre coût indirect difficile à mesurer est celui qui concerne l'enseignement universitaire public. En effet, le coût de l'enseignement évalué en temps passé par les étudiants à s'instruire est particulièrement élevé. Une année académique chevauche souvent sur deux ou trois années civiles avec comme conséquence une perte de temps et d'énergie. Il se dégage alors un manque à gagner aussi bien pour les étudiants que pour le pays qui est difficile à chiffrer.

Face à la faillite de l'Etat à assurer l'enseignement public, le relais a été vite pris par les confessions religieuses, les ONG, les particuliers ainsi que les parents des élèves qui apportent leurs contributions au maintien du système.

## II. EVALUATION DES FACTEURS QUI ONT ENTRAVE LE DEVELOPPEMENT DU PAYS

La détérioration de la situation économique et sociale du Congo durant la décennie 1990 s'explique tour à tour par des contraintes internes et externes ainsi que par la vulnérabilité aux chocs d'origine naturelle, économique et financière subis pendant cette décennie.

### II.1. CONTRAINTES INTERNES

#### a) **Paix et stabilité sociale :**

L'amorce en avril 1990 du processus démocratique controversé, l'instauration de façon désordonnée du multipartisme et du pluralisme syndical ont été au centre des grèves fréquents dans les secteurs public et privé et un climat d'insécurité généralisé ; en 1991 et 1993, la population surrévoltée s'est livrée à des scènes de pillage qui ont conduit à la destruction non seulement du tissu industriel et du circuit commercial, mais aussi des infrastructures sociales et sanitaires ; à la même période, le génocide rwandais qui avait poussé à l'exil sur le sol congolais plus de 1 million de personnes, a fini par remettre en cause la paix dans les provinces d'accueil. Depuis août 1998, le pays est plongé dans une guerre d'agression menée par ses voisins ougandais, rwandais et burundais. La République Démocratique du Congo n'a donc pas connu de paix véritable durant la décennie 90.

#### b) **Infrastructures économiques**

- **Dans le domaine des transports**, on note une détérioration très avancée des voies de communication, de multiples ruptures de charge qui handicapent la circulation des personnes et des biens, une insuffisance de moyens pour assurer l'entretien des routes, des voies fluviales, aériennes et maritimes et en fin un manque de plan directeur des transports qui tient compte du plan d'aménagement du territoire ;
- **Dans le domaine de poste et de télécommunications**, on relève la vétusté et l'insuffisance des équipements, l'absence d'investissement ainsi que l'inefficience du système des abonnés;
- **Dans le secteur de l'énergie**, on retient la dégradation des structures de stockage et de distribution des produits pétroliers dans une grande partie du territoire national, des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique et le manque de moyens financiers pour entretenir les équipements de distribution et de traitement d'eau.

#### c) **Réformes d'orientation**

Le refus des autorités de rationaliser et de respecter les procédures financières a toujours été à la base de l'échec des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel conclus avec les institutions de Bretton Woods entre 1983 et 1989. Cette attitude s'est durcie à partir de 1990 avec le démarrage, dans le chaos et la corruption, du processus démocratique et a fait basculer l'économie dans un cycle de déclin jamais observé dans le passé.

Le gouvernement a entrepris en octobre 1993, une réforme monétaire, assortie d'un programme autonome de stabilisation macro-économique. Mais, à cause de son incurie dans la gestion des finances publiques, ce programme s'est achevé par un niveau record d'inflation, soit 9.796,9 % en 1994.

En 1995, un programme d'urgence de lutte contre l'inflation a été mis sur pieds avec le concours technique du Fonds Monétaire International. La rigueur dans l'application de ce programme a permis de contenir l'inflation à 370 % contre 9.797 % une année auparavant et pour la première fois depuis 1989, la croissance s'est inscrite en hausse (+ 0,7 %). Cette reprise de l'activité économique a bénéficié des effets d'une réforme tarifaire opérée en 1995 et qui a permis d'alléger le poids fiscal des importations des biens et services.

Le relâchement de l'effort entrepris a replongé le pays dans une spirale inflationniste qui ne sera rompu qu'en 1997. En effet, à la suite d'importants changements politiques intervenus à la tête du pays, les nouvelles autorités ont mis sur pied des politiques monétaire et budgétaire restrictives. Ainsi, l'inflation est brutalement tombée à 13,7 % alors qu'elle s'était élevée à 693 % à fin décembre 1996.

Mais, cette maîtrise de l'inflation ne pouvait masquer les ruines d'une économie détruite par plusieurs décennies de gestion politique et économique désastreuse. Pour reconstruire le pays, le gouvernement a élaboré un Programme Triennal Minimum 1997-1999 pour un coût global évalué à 3 milliards de dollars US. Il n'a pas pu être mis en exécution en raison essentiellement de difficultés de mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'externes et de l'absence de relais avec les budgets annuels de l'Etat. Ce programme a été actualisé et reporté pour la période allant de 1999 à 2001. Sa réalisation demeure confrontée aux mêmes obstacles susmentionnés.

Par ailleurs, une réforme monétaire a été opérée avec succès en juin 1998, sur fonds de maîtrise de l'inflation et de reprise de l'activité économique. Les espoirs qu'elle a suscités se sont estompés suite à la guerre d'agression dont le pays est victime depuis août 1998.

## ENCADRE N° 1

### PROGRAMME D'URGENCE DE DESINFLATION RAPIDE

Entre 1991 et mi-1994, l'économie congolaise a profondément souffert de l'absence de volonté politique de la part des autorités de mettre en place des programmes de stabilisation et de relance de l'économie, de l'instabilité politique, du profond désordre social provoqués par l'enclenchement d'un processus démocratique très controversé et des scènes de pillage généralisées.

Les résultats observés ont été catastrophiques : l'activité économique a reculé successivement de 8,4 % en 1991, 10,5 % en 1992, 13,5 % en 1993 et 3,9 % en 1994. Parallèlement à cette décroissance, l'inflation s'est établie à 4.642,0 % en 1991, 2.989,6 % en 1992, 4.651,7 % en 1993 et 9.796,9 % en 1994.

Face au délabrement jamais atteint de la situation économique du pays, une nouvelle équipe gouvernementale a été constituée. Elle a entrepris de renouer le dialogue rompu avec la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods. Ces contacts ont abouti par la mise sur pieds en 1995 d'un programme de sortie rapide de l'hyper-inflation, avec l'assistance technique du Fonds Monétaire International.

Ce programme comprenait deux principaux axes, à savoir :

1. La libéralisation des changes et l'assainissement des finances publiques ; ce dernier devait passer par la maîtrise des dépenses publiques et l'augmentation des recettes à l'effet de réduire de façon drastique le déficit budgétaire, c'est à dire, du financement monétaire de l'Etat, principale cause de l'hyper-inflation.
2. La mise sur pieds des réformes structurelles qui ont touché à la fois la Banque Centrale du Congo, les entreprises publiques et d'un cadre institutionnel et juridique pour sous-tendre les privatisations.

Jugé aux résultats, ce programme de désinflation rapide a permis de ramener l'inflation de 9.796,9 % en 1994 à 370,3 % en 1995 et de créer ainsi des conditions propices à la relance de l'activité économique qui a enregistré pour la première fois depuis 1989 une croissance positive de 0,7 %.

Malheureusement, la résurgence de l'instabilité politique n'a pas permis la poursuite des efforts entrepris.

#### **d) Environnement défavorable au développement du secteur privé**

Le secteur productif privé congolais s'est déployé dans toutes les branches, à savoir, les mines et les hydrocarbures, l'industrie manufacturière, l'agro-industrie et les services. Ce sont surtout les entreprises multinationales qui évoluent dans les mines et les hydrocarbures où elles bénéficient des avantages contractuels léonins.

Les grandes entreprises dominent les secteurs manufacturier, agro-industriel et des services. On y trouve, à une échelle inférieure, les petites et moyennes entreprises. Les activités de ces deux catégories d'entreprises se sont fortement ressenties de différentes contraintes décrites ci-dessus. Il est important de rappeler qu'entre 1983 et 1989, le gouvernement a entrepris avec succès de promouvoir le secteur privé grâce surtout aux mesures de libéralisation économique.

Entre 1990 et 1994, sur fonds de transition politique difficile, le gouvernement est revenu sur certaines mesures de libéralisation et d'autres contraintes sont apparues : reprise du contrôle a priori de prix, administration du taux de change de la monnaie nationale par rapport au dollar, etc. En conséquence, la plupart des entreprises privées se sont mises à développer des activités

parallèles pour échapper au contrôle de l'Etat. Le durcissement en 1999 des mesures restrictives particulièrement en matière de change, qui visaient la protection des consommateurs, ont contraint certaines grandes unités de production et de distribution à réduire le niveau de leurs activités et d'autres à fermer purement et simplement.

#### **e) Mobilisation des ressources intérieures**

Entre 1990 et 1999, les ressources intérieures se sont sévèrement (7,7 % du PIB contre une norme acceptable de 25 % du PIB). Cette situation s'explique par la modicité des revenus, la désépargne persistante au niveau de l'Etat et la chute des recettes d'exportation. A cela s'ajoute l'absence de la protection de l'épargne. Aucune action visant le relèvement de celle-ci et de l'investissement n'a été entreprise. Le pays doit largement compter sur l'extérieur pour le financement du développement.

#### **f) Gouvernance**

La nécessité de promouvoir la bonne gouvernance en RDC s'est faite sentir à la fin de la décennie 80 avec des consultations populaires organisées par les pouvoirs publics. Ces consultations ont conduit à la convocation de la conférence nationale souveraine (forum réunissant les représentants de toutes les forces vives de la nation pour débattre du projet de société), au multipartisme et au pluralisme syndical. Les tergiversations qui ont accompagné l'enclenchement de ce processus démocratique ont débouché sur des confusions dans la gestion de la chose politique et économique.

Un Conseil Economique et Social fut créé, à cet effet. Mais, après son installation, il n'a plus été convoqué. Des concertations isolées ont été organisées avec les opérateurs économiques, les syndicats, la société civile ; elles ont débouché sur des résolutions timidement appliquées.

Les contre-performances enregistrées pendant la décennie 90 et décrites plus haut ont été le résultat de l'absence d'approches rationnelles dans la gestion macro-économique. La mauvaise exécution des programmes économiques, l'élaboration tardive des budgets publics et le non-respect des procédures budgétaires ont conduit à un « pilotage à vue » de l'économie, en même temps qu'elle a réduit la transparence de la gestion publique.

Au milieu de la décennie, sous la poussée des institutions de Bretton Woods, quelques réformes ont été entreprises. Elles ont porté, dans la première phase, sur la privatisation de la gestion du secteur de transport ferroviaire, la suppression des subventions d'équilibre aux entreprises de production d'eau et d'électricité et la libéralisation de leurs tarifs, l'alignement au modèle privé de la gestion des institutions de santé. Mais, cet élan réformateur n'a pas résisté à l'instabilité politique.

Les réflexions sur la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo ont été amorcées en mai 2000 avec l'appui du PNUD. Elles se sont limitées dans un premier temps aux questions de la réforme de la fonction publique et de l'administration de la justice. Elles seront étendues aux aspects liés à la capacité des pouvoirs publics à prendre des décisions appropriées, d'en assurer le suivi et l'évaluation et à associer de plus en plus les forces vives de la nation au processus décisionnel.

Au demeurant, la bonne gouvernance tient surtout d'une réelle volonté politique de marquer une rupture avec une gestion économique hasardeuse pour se tourner vers des politiques et des démarches qui emportent l'adhésion de la communauté nationale.

### **g) Problèmes des femmes**

Malgré la consécration du principe d'égalité entre l'homme et la femme devant la loi, la femme congolaise n'est pas suffisamment intégrée au processus de développement. Les obstacles à sa promotion se résument en l'impact des us et coutumes qui limitent le rôle de la femme aux travaux de ménage et des champs, son faible niveau de scolarité, sa faible participation dans les instances de décisions et dans le manque de sens de solidarité entre les femmes. A cela, s'ajoutent certaines dispositions discriminatoires du Code de la Famille qui consacrent l'incapacité juridique de la femme mariée, privent la femme mariée travailleuse des allocations familiales et de rente de survie ainsi que l'ignorance des droits de la femme par la femme elle-même et par la société.

S'agissant des femmes entrepreneurs, elles accèdent difficilement au crédit à cause de la méfiance des institutions financières. Pourtant elles assurent 70 % de la production agricole et 80 % de la commercialisation des produits agroalimentaires. Elles ont également de difficultés pour accéder à la propriété foncière.

### **h) Environnement**

Durant la décennie 1990-1999, la République Démocratique du Congo a connu de graves problèmes écologiques dont les plus saillants auront été la destruction du couvert forestier dans les parcs naturels et de la végétation des provinces du Nord et Sud Kivu, ainsi que des érosions qui ont emporté des quartiers et tronçons routiers dans la capitale et dans certaines villes du pays. Ces érosions ont été pour la plupart la conséquence d'une urbanisation désordonnée qui n'a pas tenu compte des exigences de la préservation de l'écosystème et des textes qui réglementent la protection de l'environnement. Cette préoccupation a été cependant intégrée dans les programmes sectoriels de développement de l'agriculture et de l'industrie, lesquels n'ont pas encore été mis en application. Les pouvoirs publics sont intervenus très souvent pour limiter les dégâts. Il n'y a pas eu de politique ou stratégie de prévention.

### **i) Contraintes concernant les ressources humaines**

La structure démographique par âge de la République Démocratique du Congo montre que près de 60 % de la population ont moins de 20 ans, 38 % ont un âge compris entre 20 et 59 ans et 3,7 % sont âgés de plus de 60 ans. La population active et l'Etat portent donc une charge de plus en plus lourde. Compte tenu de la longue crise économique que connaît le pays, l'offre des services sociaux, l'éducation et la santé en l'occurrence, est largement débordée par la demande sans cesse impulsée par une croissance démographique (de 3,2 % par an).

A titre d'illustration : le nombre d'habitants pour un médecin s'élève à plus de 32.000 par an à ce jour, alors qu'il était à 23.000 par an, il y a dix ans ; le taux de scolarisation est tombé de 44 % en 1991 à 38 % en 1997. Les effets de l'expansion démographique sont aggravés par le niveau avancé de la pauvreté humaine qui empêche l'accès notamment aux soins de santé et à l'éducation. Devant l'ampleur de toutes ces difficultés, la formulation d'une politique démographique s'avère urgente.

### **j) Evaluation générale de l'évolution du secteur agricole**

La production dans le secteur agricole s'est inscrite en baisse pendant les dix dernières années. Ce recul a concerné toutes les catégories des produits agricoles tant au niveau de la production que de celui de l'exportation.

Plusieurs facteurs expliquent le profond déclin du secteur agricole pendant les années 90. Ce sont des facteurs qui remontent loin dans le temps (au milieu des années 70), mais dont les effets ont résisté à plusieurs plans et programmes mis en œuvre pour inverser les tendances régressives. On peut citer :

- la poursuite du désinvestissement dans le secteur des cultures d'exportation, conséquence de la perte de confiance des investisseurs privés, à la suite des mesures d'expropriation des fermes appartenant aux étrangers en 1974 pour les confier aux congolais ;
- l'appauvrissement des sols, du matériel végétal et du matériel animal ;
- l'obsolescence des techniques culturales ;
- le manque d'outillage ;
- l'accélération de la détérioration du réseau de transport intérieur et l'abandon des services de recherche et de vulgarisation, qui a entraîné le retour aux pratiques agricoles traditionnelles et l'émergence des activités agricoles de subsistance ;
- le système de taxation complexe qui frappe les produits agricoles, particulièrement dans les entités administratives décentralisées ;
- l'absence d'une réelle volonté politique de planifier les actions dans ce secteur, qui se traduit par la faiblesse des allocations budgétaires (moins de 2 % du budget de l'Etat) ;
- le climat d'insécurité et de guerre, pernicieux pour le déploiement de l'activité agricole en milieux ruraux ;
- les distorsions des politiques macro-économiques qui se déclinent notamment en des contrôles policiers des prix des produits agricoles locaux et des importations de produits alimentaires revendus bas prix en milieux urbains ; ces politiques sont de nature à protéger les consommateurs vivant en villes au détriment des producteurs travaillant dans les campagnes.

#### **k) Industrialisation et développement technologique**

Pendant de longues années, le développement de la République Démocratique du Congo a été impulsé par le dynamisme de son secteur industriel. Sa contribution au PIB était en moyenne de 26 % entre 1983 et 1989, période où le gouvernement a mis en application des mesures d'incitation de type libéral. Le basculement du pays dans un cycle d'instabilité socio-politique et de guerre à partir de 1990 a durement touché l'activité industrielle au point de provoquer la chute de sa part dans la formation du PIB d'environ 15 % depuis 1992. Le pays est scindé en deux depuis l'agression armée menée par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, coupant bien des entreprises soit de leur source d'approvisionnement en intrants produits localement, soit de leurs débouchés, et provoquant ainsi un enclavement de plusieurs autres unités de production.

Par ailleurs, en 1990-1999, l'industrie congolaise s'est fortement ressentie de la déficience des infrastructures routières, énergétiques et de télécommunications, de la faiblesse du marché intérieur, de la désintermédiation bancaire et des effets de l'instabilité du cadre macro-économique. En conséquence, l'utilisation des capacités installées est tombée à 10 % - 20 % pour les entreprises encore en activité.

En dépit de l'ampleur de contraintes qui entravent son développement, le secteur industriel dispose des atouts majeurs. Il s'agit notamment de la disponibilité des matières premières locales, d'une abondante main-d'œuvre bon marché, de l'énergie électrique capable de soutenir une expansion de l'industrie, etc.



## **I) Lutte contre le sida**

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo n'a jamais fait du problème de sida un sujet tabou. En 1987, soit trois ans après la découverte des premiers cas de sida, il mettait en place un Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS). Ce dernier a bénéficié des financements aussi bien du gouvernement que des bailleurs de fonds internationaux comme la Banque Mondiale, le PNUD et le Fond Africain de Développement.

En dépit de moyens mis en œuvre pour la lutte contre la pandémie de sida, celle-ci a continué de progresser : une personne adulte sur vingt serait porteuse du VIH en République Démocratique du Congo ; le sida est la principale cause de mortalité dans la tranche d'âge productive de 20 à 49 ans.

Cette avancée du sida et ses conséquences s'expliquent par une persistance de comportements sexuels à risque (malgré un niveau de connaissance acceptable sur le VIH (SIDA), des pratiques hospitalières dangereuses (comme la transfusion de sang non testé ou l'utilisation de matériel non stérilisé) et une incidence élevée des MST, qui sont des cofacteurs reconnus de l'infection à VIH. Ces résultats négatifs mettent en exergue le caractère caduc des plans de lutte formulés antérieurement. Ils rendent en même temps impérieux la mise en œuvre d'un autre programme fondé notamment sur un partenariat actif.

## **II.2. PERSPECTIVITES ET CONTRAINTES EXTERIEURES**

### **a) Aide Publique au Développement (APD)**

En 1991, la plupart des pays occidentaux ont décidé de suspendre la coopération directe avec la République Démocratique du Congo à la suite des massacres commis au Campus universitaire de Lubumbashi. Outre le gel de la coopération bilatérale, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont rompu leurs relations avec la République Démocratique du Congo respectivement en 1992 et en 1993, en raison de l'accumulation des arriérés de paiement de la dette extérieure et de l'absence de volonté politique de mettre en œuvre des réformes économiques. D'où l'arrêt du déboursement de tous les crédits d'ajustement structurel. C'est ce qui explique également la chute de l'aide publique au développement qui est passé, selon les données disponibles, de 862 millions de dollars US en 1989 à 298 millions en 1994 puis à 123 millions en 1998

En réalité, cette aide n'a représenté en moyenne que 25,9 % du total renseigné. Car, l'aide alimentaire et les secours d'urgence se sont chiffrés en moyenne à 74,1 % des flux de la période. Ceux-ci ont eu la particularité d'être gérés directement par les organisations non gouvernementales qui continuent du reste à jouer un rôle dynamique dans la production des services sociaux (santé et éducation) et depuis peu dans le micro-crédit.

S'agissant des concours au titre de la coopération technique liée aux projets d'investissement, ils se sont inscrits en hausse. Ils ont représenté en 1996 21,2 % du total de l'aide reçue, 28,8 % en 1997 et 32,5 % en 1998. Cette remontée s'explique par la nécessité comprise de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux de mettre en œuvre quelques projets de réhabilitation en raison de la dégradation avancée des infrastructures économiques et sociales.

Quoique la tendance soit à la baisse dans tous les pays, l'aide publique au développement en faveur du pays diminue pour trois raisons :

- la poursuite du gel de la coopération structurelle depuis 1991 ;
- l'attentisme des donateurs à cause de la situation de guerre que connaît le pays de puis 1998 ;
- les difficultés de reprise de dialogue avec la communauté financière internationale au sujet particulièrement des arriérés de la dette extérieure.

## ENCADRE N° 2

### UN SYSTEME EFFICACE DE COORDINATION DES RESSOURCES EXTERIEURES MIS EN VEILLEUSE

En 1983, un comité permanent de coordination des ressources extérieures a été créé avec pour mission de procéder à l'allocation rationnelle des ressources extérieures, d'en suivre les utilisations, de veiller à l'efficacité dans l'exécution des projets et de formuler des recommandations sur les affectations de ces ressources.

Ce Comité dont la Présidence revient au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et le Secrétariat Technique assuré par le Ministère du Plan, a comme membres d'autres Ministères et Organismes tels que les Finances et Budget, l'Economie Nationale, Industrie et Commerce, l'Agriculture, ... et la Banque Centrale.

Les tâches au sein du Comité étaient clairement réparties. En effet, alors que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale était chargé de la négociation des accords d'aides fournies au pays par les différents partenaires, le Ministère du Plan, quant à lui, était chargé de coordonner les flux d'aides extérieures, d'en examiner leur conformité aux objectifs du plan général de développement et d'en programmer l'utilisation pour les besoins de financement des projets et programmes.

En 1984, le PNUD est intervenu pour aider au renforcement de la cohérence des actions de l'Etat, à l'alimentation de sa capacité administrative et à la mise en valeur des ressources humaines pour une meilleure coordination des ressources extérieures. C'est avec cet appui et à l'instigation du Groupe Consultatif que la Cellule de Coopération et des Ressources Extérieures, qui évoluait au sein du Ministère du Plan, a été érigée en une Direction depuis 1987, pour renforcer son rôle de Secrétariat Technique et de mettre en place un système informatisé de centralisation et de gestion des données relatives aux apports extérieurs.

Le système de coordination des ressources extérieures décrit ci-dessus a fonctionné normalement jusqu'en 1991 et de façon épisodique jusqu'en 1996 à la suite du contexte socio-économique perturbé dans lequel a évolué la République Démocratique du Congo. Les statistiques exhaustives sur les aides extérieures n'ont plus été tenues suite au dysfonctionnement de ce dispositif.

Néanmoins, le Gouvernement s'emploie actuellement à redynamiser cette structure de coordination des aides extérieures dans le cadre du programme national de renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

## b) Dette extérieure

Le stock de la dette extérieure de la République Démocratique du Congo a atteint 13.535 millions de dollars US à fin décembre 1999, alors qu'il se chiffrait à 9,6 millions de dollars US en 1990. Il se répartit comme suit :

1. Dette bilatérale (Club de Paris)	9.385,1
2. Dette multilatérale	2.497,3
dont: - B.A.D	(878,7)
- Banque Mondiale	(1.281,5)
3. Club de Londres	37,2
4. Club de Kinshasa	393,4
5. Dette sur les biens des expatriés remis aux nationaux	145,2
6. F.M.I.	517,8
7. Autres (dette commerciale)	557,4
TOTAL	13.553,4

La dette bilatérale à moyen et long terme représente 70 % du stock, contre 18,7 % pour la dette multilatérale (hors FMI) et 3,9 % pour la dette envers le FMI. Ces dettes ont financé essentiellement les appuis à la Balance des paiements (importations des produits pétroliers et des équipements) ainsi que les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel.

Le service de la dette s'est chiffré à 7.600 millions de dollars US en 1999 (soit 121,2 % du PIB) alors qu'il était à 2.300 millions de dollars US (soit 30,2 % du PIB) en 1990. Rapporté aux recettes publiques et aux recettes d'exportations, le ratio du service de la dette est passé respectivement de 249,7 % et 98,6 % en 1990 à 2.287,6 % et 536,3 % en 1999. Sur la même période, il a représenté successivement 345.118 % des dépenses de santé et 80.828 % des dépenses de l'éducation en 1990. La capitalisation des échéances non honorées à des taux très élevés explique pour plus de 40 % la progression du stock de la dette.

A ce jour, il est clairement établi que la dette extérieure du Congo n'est pas soutenable. Le pays est éligible au mécanisme des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

## c) Secteur des exportations

Au courant de la décennie 90, le volume de la quasi-totalité des produits exportés a connu une forte baisse. Dans le secteur des mines, les exportations du cuivre, principal produit d'exportation, sont tombées de 379.700 tonnes en 1990 à 31.037 tonnes en 1997. Seul le volume exporté du diamant à presque doublé sur la période, passant de 2.600 tonnes en 1990 à 4.009 tonnes en 1997. Cette tendance baissière a également caractérisé les produits agricoles exportés. Quant aux exportations des produits manufacturés, elles sont demeurées insignifiantes.

Les produits primaires d'origine minérale et agricole dominent donc la structure des exportations du pays qui subit l'évolution des cours mondiaux. Après la chute de la production du cuivre, le diamant est devenu la principale pourvoyeuse des recettes d'exportation dont il rapporte plus de 54 %. Dans l'ensemble, ces recettes, évaluées à 1.400 millions de dollars US en 1997, ne représentent que 64 % de leur niveau de 1990 alors que les termes de l'échange n'ont cessé de s'améliorer depuis 1991. Le secteur des exportations se trouve donc dans un état précaire qui rend le pays vulnérable aux chocs extérieurs. Pour le moment, le Gouvernement travaille sur un programme de diversification des capacités d'exportation.

#### **d) Coopération régionale**

La République Démocratique du Congo a été membre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) jusqu'à sa désintégration en 1993, à la suite des troubles socio-politiques qui ont secoué les deux autres membres, le Rwanda et le Burundi. Elle a fait partie également de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (la CEEAC) dont les activités ont timidement repris en 1999, après plus de cinq ans d'interruption.

En 1997, le pays a adhéré au Marché commun de l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et à la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). Cette dernière communauté présente un intérêt économique et politique d'envergure pour la République Démocratique du Congo qui, du reste, exporte son électricité vers certains pays membres, comme la Zambie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. Les échanges commerciaux avec celle-ci sont en pleine expansion depuis une dizaine d'années. Il existe un potentiel commercial important au sein de cette sous-région que le Congo pourrait davantage exploiter avec le retour de la paix.

#### **e) Investissement Etranger Direct (IED)**

Les investissements étrangers directs, qui se chiffraient à 1.000 millions de dollars US en moyenne annuelle avant 1990, sont tombés à une moyenne de 83,4 millions de dollars US entre 1995 et 1997, selon les données disponibles. L'environnement économique depuis 1990 n'est pas de nature à attirer les apports extérieurs. L'accumulation de taux de croissance négatifs depuis près de 10 ans, le climat d'insécurité et d'instabilité macro-économique ne sont pas de nature à attirer les investisseurs étrangers.

#### **f) Vulnérabilité aux chocs**

Quelques chocs marquants ont durement affecté l'activité économique pendant la décennie 90. Il s'agit surtout de l'éboulement qui s'est produit en 1991 dans les mines de cuivre de la Gécamines (la plus grande entreprise d'extraction minière du pays) et qui a précipité la chute de la production du cuivre. De 506.000 tonnes en 1986, celle-ci est descendue à 221.657 tonnes en 1991 avant de tomber à une moyenne de 37.500 tonnes depuis 1995. La République Démocratique du Congo a ainsi perdu sa place de septième producteur mondial et sa principale source des recettes d'exportations et budgétaires.

Le second choc subi par le pays est l'afflux massif et inattendu des réfugiés fuyant les affrontements ethniques au Rwanda et au Burundi. Comme indiqué ci-dessus, l'agriculture, l'élevage et les parcs naturels dans les riches provinces frontaliers du nord et du sud Kivu s'en sont sévèrement ressenties, avec comme conséquence la baisse très remarquable de l'offre des produits vivriers et de l'activité touristique.

Il y a lieu de rappeler les pillages de 1991 et 1993 qui, en l'espace de quelques jours ont conduit à l'effondrement du tissu économique ainsi que les catastrophes naturelles (érosions, inondations) qui ont affecté les infrastructures routières.

### III. PLAN NATIONAL D'ACTION DE DEVELOPPEMENT

#### 3.1. La vision du développement

La nouvelle vision du développement du Gouvernement repose sur le renforcement de la bonne gouvernance dont les principaux axes s'articulent comme suit :

- La reconversion des mentalités pour les orienter vers la production des richesses ;
- La restauration et la consolidation de la paix à l'intérieur et aux frontières du pays ;
- La mise sur pied d'un cadre juridique et institutionnel accepté par tous ;
- La démocratisation du pays qui se décline essentiellement en la participation de la population au processus décisionnel, la décentralisation du pouvoir politique, économique, financier et administratif ainsi que la libéralisation de l'activité politique ;
- L'engagement à asseoir une économie de type libéral, tout en mettant l'accent sur la sécurité et la justice sociale ainsi que l'intervention de l'Etat là où le secteur privé est absent ;
- La promotion et le développement du commerce extérieur qui passe par l'encouragement de la production des produits d'exportation et de la promotion de leur compétitivité externe ;
- Le développement humain durable qui induit surtout la restauration des systèmes éducatif et sanitaire ainsi qu'une amélioration de l'équilibre alimentaire ;
- Le développement de la recherche scientifique et technologique pour identifier les nouvelles opportunités ;
- L'ouverture à la communauté internationale en vue d'emporter son adhésion au financement des programmes économiques et sociaux ;
- La transparence dans la gestion de l'Etat, le renforcement de la capacité de prise des décisions, de leur suivi et leur évaluation ;
- La participation des communautés de base à la prise des décisions et de tous les autres partenaires au développement en vue de forger un consensus national autour de la politique économique du Gouvernement ;
- La promotion de l'ordre et de la sécurité publics.

Toutes ces orientations convergent vers un but commun qui est de faire du Congo un Etat de droit où règnent la paix et la prospérité.

#### 3.2. Méthodologie

Le Plan National d'Action est une monographie qui fait la synthèse de divers programmes sectoriels dont la plupart ont été discutés et adoptés par le Gouvernement. Il s'agit notamment du Programme Triennal Minimum qui connaît à ce jour un niveau d'exécution très timide. Il servira d'objectif intermédiaire et d'échelonnement au Plan National d'Action 2001-2010.

Le travail d'élaboration de ce plan s'est effectué dans son ensemble sous la responsabilité du Ministère du Plan et de la Reconstruction, suivant les termes de référence définis par la CNUCED qui assure le Secrétariat Exécutif de la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies pour les PMA. La version finale est le fruit de consultations avec les membres du Comité National Préparatoire de la Conférence évoquée ci-haut, lequel est composé de tous les Ministères, de la Banque Centrale du Congo, de la Fédération des Entreprises du Congo, de l'Association Nationale des Entreprises Publiques, de professeurs d'Universités ainsi que des organisations non gouvernementales.

### 3.3. Objectifs

Les objectifs globaux se résument comme suit :

- A court terme, les efforts du gouvernement porteront sur la stabilisation de l'environnement politique, économique, financier et social en vue de réunir les conditions d'un arrêt de la dégradation de l'activité économique et de la relance de cette dernière ;
- A terme, le maintien de cette stabilité permettra d'entreprendre des actions de développement en vue de réduire la pauvreté.

L'accomplissement de ces objectifs devra s'appuyer sur des politiques et stratégies globales ainsi que sur des programmes économiques et sociaux sectoriels.

#### 3.3.1. Politiques et stratégies globales

En vue de créer des conditions garantissant le succès du Plan d'Action, le gouvernement entend poursuivre et consolider les efforts d'assainissement de l'espace politique et économique, de renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans la gestion macro-économique, de revalorisation des conditions sociales ainsi que de maintien de l'ordre et de la sécurité publics.

##### a) L'assainissement de l'environnement politique est en cours au travers :

- des initiatives internes et externes pour mettre fin à la guerre d'agression et à la rébellion et parvenir à une paix durable aussi bien pour la République Démocratique du Congo que pour ses voisins agresseurs (Accord de LUSAKA, dialogue inter congolais) ;
- la restauration des libertés politiques et démocratiques concrétisée notamment par la création d'une assemblée constituante (chargée d'élaborer une nouvelle constitution), la levée de l'interdiction des activités des partis politiques et l'élaboration d'un calendrier électoral ;
- la promotion des droits et libertés individuels ainsi que de la presse écrite et audio-visuelle;
- le développement d'une diplomatie agissante, basée sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale et internationale des Etats .

##### b) L'assainissement de l'environnement macro-économique s'opérera par :

- le renforcement de la conduite des politiques monétaire et budgétaire prudentes, l'assouplissement de la politique et de la réglementation du change en vue de parvenir à une stabilité durable des prix intérieurs et du taux de change ;
- la relance de la production via notamment la libéralisation de l'économie, l'encouragement de l'initiative privée (code des investissements, code minier et fiscalité attractifs), la stimulation de la demande en améliorant le pouvoir d'achat et la consommation publique ainsi que la restauration des infrastructures d'appui ;
- la mise sur pied d'un conseil économique et social, cadre permanent de concertation avec les partenaires sociaux (la société civile, le secteur privé et les O.N.G.) ;
- l'amorce des réformes destinées, entre autres, à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion macro-économique et du développement, à affermir la bonne gouvernance et à assurer la reprise et la promotion de la recherche scientifique et technologique ;
- le rétablissement des relations avec la communauté financière internationale.

### **c) Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines**

L'œuvre de la reconstruction nationale suppose que l'ensemble des acteurs dispose des capacités leur permettant de formuler, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les politiques de développement. C'est pour répondre à ces besoins qu'un Programme d'Urgence de Renforcement des Capacités (PURC) a été mis en place. Il s'agit de remettre en place dans un premier temps une capacité minimale dans les secteurs jugés prioritaires.

Les actions urgentes de ce programme portent sur trois principaux volets à savoir, la formulation et la coordination des politiques et des réformes, la mobilisation, l'allocation et le contrôle des ressources ainsi que la fourniture des biens et services publics de base

Le coût global du Programme d'urgence durant la phase transitoire (18 mois) est de 15 millions de dollars US. Le coût total sur la décennie pourrait se situer à 100 millions de dollars US.

Ce programme à court terme sera relayé par un autre à moyen et long termes visant la réforme de l'administration publique pour en faire un instrument de développement.

### **d) La promotion de l'ordre et de la sécurité publics**

L'Etat entend assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, humaniser les services de sécurité, consolider la paix sociale et le respect des libertés individuelles. Il envisage également de consolider la primauté du droit, l'exercice équitable, rapide et efficace de la justice et de promouvoir les droits humains.

## ENCADRE N° 3

### LA REFORME MONETAIRE DE 1997-1998

De mai 1997 à juin 1998, une réforme monétaire a été menée pour faire face au disfonctionnement du système monétaire national et contribuer ainsi à corriger les déséquilibres macro-économiques. En effet, suite au refus de certaines provinces (le Kasai Oriental et le Kasai Occidental) d'utiliser les billes de Nouveaux Zaires émis lors de la réforme monétaire d'octobre 1993 en remplacement de l'ancienne unité monétaire (le Zaire), il s'est créé dans le pays plusieurs espaces monétaires. Par ailleurs, les grosses coupures de la nouvelle unité monétaire étaient rejetées dans plusieurs villes du pays, y compris la capitale. Ainsi l'usage de signes monétaires différents impliquait également l'existence de plusieurs taux de change.

Les émissions massives du Nouveau-Zaire, suivies de sa dépréciation continue et de l'hyper-inflation ont conduit à l'ébranlement de la confiance du public dans cette monnaie pour se réfugier dans le dollar américain. Au nombre de conséquences de cette injection exagérée, on peut ajouter la pénurie de signes monétaires au sein du système bancaire ayant conduit à la désintermédiation financière ainsi que la rupture de la parité entre la monnaie scripturale et la monnaie fiduciaire .

Devant la dégradation de la situation monétaire ainsi décrite et à la désarticulation du système bancaire qui s'en est suivie, le Gouvernement a décidé en mai 1997 de confier à la Banque Centrale du Congo la mission d'opérer une réforme monétaire. Celle-ci s'est articulée en cinq étapes :

#### 1°. Des politiques monétaires et budgétaires rigoureuses

Les premières mesures dans le cadre de la réforme monétaire amorcée en mai 1997 ont consisté à un contrôle strict des émissions monétaires et une exécution équilibrée du budget de l'Etat. Ces mesures ont permis de ramener l'inflation de 693 % en 1996 à 13,7 % en 1997. Avant le déclenchement de la guerre d'agression que subit le pays depuis août 1998, l'inflation au premier semestre était contenue à hauteur de 7,3 %, soit 15 % en rythme annuel.

#### 2°. L'unification de l'espace monétaire et convergence des taux de change.

Elle s'est effectuée de façon séquentielle. La Banque Centrale a d'abord procédé au rachat de grosses coupures de Nouveau-Zaire dans les provinces où elles étaient acceptées, comme au Katanga. Ensuite, elle a remonétisé les billets qui continuaient à circuler dans les deux provinces de Kasai. Enfin, elle a confirmé le pouvoir libératoire illimité de tous les billets de banque sur l'ensemble du territoire national. Les écarts des taux de change observés entre les villes du pays ont été éliminés. L'espace monétaire national est devenu homogène.



### ENCADRE N° 3 (suite)

#### 3°. Le rétablissement de la parité entre le chèque et les espèces

La parité entre les deux formes classiques de monnaie a été rompue du fait des paiements excessifs de l'Etat effectués sous la forme de virements bancaires. Le profond déséquilibre de la structure monétaire, qui s'en est suivi, a provoqué une décote de la monnaie scripturale par rapport à la monnaie fiduciaire. Sur l'autorisation des pouvoirs publics, la Banque Centrale a neutralisé une quotité de dépôts à vue en la transformant soit en dépôts à terme, soit en titres de 36 mois de maturité. Cette opération a permis de rétablir la parité entre la monnaie scripturale et la monnaie fiduciaire.

#### 4°. La restructuration du système bancaire

Pour pallier à la désarticulation du système bancaire évoquée ci-dessus, un cadre juridique a été défini pour restructurer la Banque Centrale du Congo ainsi que les banques et les institutions financières en déséquilibre financier.

La refonte de la Banque Centrale du Congo devait permettre d'en faire une institution indépendante et une structure simplifiée capable de formuler et de mener des politiques macro-économiques, des transactions extérieures et de faire appliquer les règles habituelles d'intermédiation financière.

Quant aux banques et aux institutions financières, les actions de leur restructuration, qui se poursuivent, ont été confiées au Comité de Restructuration du Secteur Bancaire Congolais (COREBAC), créé en février 1998. Ces actions visent la recapitalisation des banques et institutions financières, la privatisation ou la liquidation des établissements financiers publics malades, la mise en application des règles de supervision et de comptabilité prudentielles. A cela s'ajoute le renforcement des petits établissements d'épargne et de crédits et des marchés des capitaux ruraux (micro-crédit, micro-finance).

#### 5°. Le lancement du Franc Congolais

C'est sur fonds d'un environnement macro-économique assaini et en pleines mutations que la nouvelle unité monétaire, dénommée « franc congolais » a été instituée et mise en circulation le 30 juin 1998. Le franc congolais est demeuré stable jusqu'à l'éclatement de la guerre d'agression en août 2001.

La réforme monétaire de 1997-1998 est l'une des rares réformes d'orientations opérées pendant la décennie 90 à avoir fait l'objet d'une préparation méthodique. Son succès n'a eu d'égal que la volonté politique de la mener avec courage.

### **3.3.2 Politiques et stratégies sectorielles**

Les politiques et stratégies sectorielles se rapportent aux programmes ci-après, à savoir la réforme de l'administration publique, la promotion de l'ordre public, le développement des infrastructures économiques et sociaux ainsi que la mise en place des dispositifs de prévention des catastrophes.

#### **3.3.2.1. Réforme de l'administration publique**

Cette réforme vise l'établissement d'une administration de proximité en vue d'améliorer la qualité des services publics. Elle s'articule autour des actions suivantes :

- la déconcentration des services publics ;
- la création des comités locaux de développement ;
- l'élaboration d'un nouveau cadre organique ;
- l'actualisation des textes légaux et réglementaires ;
- la mise en place des structures de formation permanente ;
- la nette séparation de l'administration publique des structures politiques ;
- la restitution aux administrations publiques de toutes leurs prérogatives exercées actuellement par les cabinets politiques ;
- la modernisation des instruments ainsi que des méthodes de travail de gestion des ressources humaines ;
- la rationalisation des procédures de recrutement existantes ;
- le rajeunissement du personnel administratif par le respect des critères de mise à la retraite.

**Le coût global de la réforme de l'Administration Publique est estimé à 1.057,4 millions de USD.**

#### **3.3.2.2. Promotion de l'ordre et de sécurité publics**

Les actions en faveur de la promotion de l'ordre et de la sécurité publics visent essentiellement :

- la restructuration , la formation et l'équipement des forces de sécurité et de l'ordre ;
- la mise sur pied d'un conseil national de l'éthique ayant pour mission de se prononcer sur les actes posés par les institutions nationales ;
- l'implantation de l'administration du Ministère des Droits Humains à travers le territoire national ;
- la mise à jour des instruments légaux et réglementaires relatifs aux Droits Humains ;
- la modernisation et le rajeunissement des Forces Armées Nationales ;
- la démobilisation des enfants soldats et la mise en application du programme de leur réinsertion ;
- la limitation des compétences de la Cour d'Ordre Militaire aux seules infractions commises par les militaires.

**La promotion de l'ordre et de la sécurité publics nécessitera un financement évalué à 1.206,8 millions de USD.**

### **3.3.2.3. Programme de développement des secteurs productifs**

#### **3.3.2.3.1. Secteur de l'agriculture, élevage, pêche et aquaculture**

Les objectifs de ce secteur consistent à :

- assurer la sécurité alimentaire à l'ensemble des populations en créant des conditions qui garantissent l'accès à une alimentation suffisante, saine, équilibrée et régulière ;
- favoriser le développement de l'agro-industrie ;
- améliorer la compétitivité des produits locaux ;
- porter le taux de croissance de la production vivrière, pastorale et piscicole à plus de 3,4 % (taux de croissance démographique).

#### **A. Programme national de relance du secteur agricole et de l'élevage**

##### **❖ Place de l'agriculture dans la stratégie nationale de développement**

Parmi les secteurs prioritaires retenus dans le Programme Triennal Minimum 1999-2001 figurent ceux de l'agriculture et du développement rural. Le gouvernement est convaincu que l'agriculture peut se développer rapidement et soutenir une croissance rapide à terme, en raison essentiellement des potentialités identifiées et du faible niveau d'utilisation des capacités existantes.

Par ailleurs, depuis la chute du secteur des mines, l'agriculture détient la plus forte pondération dans la formation du PIB. Sa contribution à celle-ci est montée de 30 % en 1985-1992 à 52 % en 1995 grâce surtout à la progression de la production vivrière. La stratégie nationale de développement, repose donc principalement sur le relèvement du secteur agricole qui en est devenu le moteur.

La sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation suffisante, saine et équilibrée, le développement de l'agro-industrie, l'amélioration de la compétitivité des produits locaux constituent des objectifs assignés au programme de développement du secteur agricole.

##### **❖ Principales ressources agricoles nationales**

Les cultures pérennes et les cultures vivrières constituent les principaux produits du secteur agricole congolais. Elles sont suivies de la production animale et de la production agro-industrielle.

Les cultures pérennes comprennent essentiellement le café, l'huile de palme, le caoutchouc, le cacao, le thé et le quinquina. L'essentiel des cultures pérennes est destiné à l'exportation, à l'exception de l'huile de palme dont la consommation intérieure est montée à près de 100 % depuis une dizaine d'années contre 10 % seulement jusqu'à la fin des années 80.

Les cultures vivrières se composent des produits suivants : manioc, banane, plantin, maïs, arachide, légumes, riz paddy, patate douce, igname, haricot, huile de palme, pomme de terre, blé. La production vivrière évolue à un taux annuel moyen de 2,3 %, qui est cependant inférieur au taux de croissance démographique, attestant ainsi un déficit alimentaire en République Démocratique du Congo.

## ❖ Cadre institutionnel du développement agricole

Le cadre institutionnel pour la promotion du secteur agricole comprend actuellement 7 ministères suivants :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui a dans ses attributions les questions relatives aux productions, végétales, animales ainsi que les activités connexes et du développement rural ;
- le Ministère des Affaires Foncières, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, Pêche et Forêts ;
- le Ministère de la Reconstruction dont la vocation est de développer l'esprit civique et patriotique des jeunes en les occupant notamment dans les activités agricoles ;
- le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille qui a en charge, entre autres, la promotion et le bien-être des femmes ;
- les Ministères de l'Intérieur et de la Santé Publique respectivement pour des problèmes liés aux routes de desserte agricole et des infrastructures sanitaires en milieux ruraux ;
- le Ministère de l'Education qui a en charge la formation en techniques agricoles.

Le « Programme national de relance du Secteur Agricole » a pour missions d'apporter des solutions aux problèmes suivants : l'appauvrissement des sols, du matériel végétal et du matériel animal, l'obsolescence de techniques culturales, le manque d'outillage, la dégradation de l'environnement, l'enclavement de certains milieux ruraux, les pertes après récoltes ainsi que les pertes de revenus et de pouvoir d'achat. A cet effet, il prévoit la mise en œuvre d'un ensemble de sous-programmes touchant à certains domaines prioritaires :

- a) La recherche agronomique : ce sous-programme vise notamment à remettre les chercheurs au travail, à réhabiliter progressivement les stations de recherche, à impliquer les bénéficiaires dans les travaux de recherche, selon une démarche participative.
- b) La formation des agriculteurs : l'information et la formation particulièrement de petits agriculteurs sont très importante pour la relance de la production agricole. Ce sous-programme a prévu un appui à trois niveaux :
  - La transformation des O.N.G. d'encadrement en O.N.G. de services fonctionnant comme des PME dans les principaux domaines répondant aux besoins des agriculteurs ; il s'agit de la production et de la commercialisation d'intrants et de géniteurs certifiés, des travaux mécanisés, de stockage et usinages de produits, de transport ainsi que de crédits ;
  - La formation des associations paysannes à la gestion économique et sociale ainsi qu'à l'organisation du travail de production ;
  - L'organisation de la mise en œuvre de petits projets aptes à créer des ressources propres aux O.N.G. et aux associations des producteurs. Ces micro réalisations constituent un outil indispensable, pour le démarrage du développement endogène.

Ces missions d'information et de formation devront être assurées par des moniteurs issus des associations paysannes ou recrutés par elles.

- c) Les techniques agricoles : la relance de la production agricole exige des techniques culturales permettant l'utilisation optimale du potentiel génétique. C'est ainsi que le sous-programme relatif aux techniques agricoles s'articule autour des axes ci-après :
  - Les semences : une structure étatique d'encadrement de la filière semencière existe depuis 1984, le Service National de Semences, SENASEM. Il est prévu d'élaborer une politique

nationale en matière de privatisation de la filière et de fixer les normes minimales de contrôle de qualité semencière, de poursuivre l'installation des unités de coordination provinciale et des laboratoires d'analyse des semences à travers les provinces et de mettre en place des réseaux de multiplication et de diffusion des semences maraîchères et fourragères.

- La mécanisation agricole : les stratégies dans ce domaine vise notamment de promouvoir et d'intensifier l'utilisation de l'énergie animale et de l'énergie mécanique et d'élaborer une stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole.
  - Les engrais minéraux et organiques : les stratégies dans le domaine des engrais minéraux prévoient de restructurer le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) afin d'en faire un service de contrôle, de planification et d'appui à la vulgarisation des fertilisants et autres intrants ; de privatiser certaines fonctions dans les domaines notamment de l'importation et de la distribution d'intrants agricoles ; d'encourager les ONG de développement agissant dans le secteur agricole et certains opérateurs économiques à importer et à distribuer les fertilisants et les intrants connexes. S'agissant des engrais organiques, l'accent doit être mis sur l'utilisation des matériaux disponibles dans la nature, proches des exploitations ou faciles à transporter.
  - Les produits phytosanitaires et vétérinaires : les stratégies arrêtées préconisent notamment, en ce qui concerne les produits phytosanitaires, l'utilisation des produits naturels issus des cultures locales et la mise en place d'un système de crédit afin de subvenir aux besoins de petits producteurs regroupés au sein des ONG, des associations paysannes, etc. Quant aux produits vétérinaires, il est prévu entre autres d'encourager les associations coopératives, spécialisées dans l'approvisionnement et la commercialisation des intrants vétérinaires et d'élevage, de stimuler les laboratoires vétérinaires à fabriquer des vaccins, des sérums et de favoriser l'exploitation de certaines ressources naturelles utilisables, etc.
- d) Les infrastructures de transport dans les zones rurales : compte tenu de l'importance des problèmes qui se posent dans ce secteur et d'immenses moyens à mobiliser pour les résoudre, un plan-directeur sera élaboré. Ce dernier permettra aux bailleurs de fonds de cibler leurs interventions.
- e) La restructuration des organismes de commercialisation ruraux : les mesures suivantes sont préconisées, à savoir, la création des marchés agricoles de collecte, de gros et de détail, le renforcement des mesures de libéralisation pour une concurrence loyale, le regroupement des producteurs en associations coopératives pour la commercialisation de leurs produits à l'effet de diminuer le nombre d'intermédiaires ainsi que l'octroi des crédits aux transformateurs (minotiers, riziers) pour l'acquisition du matériel moderne de transformation et de stockage.
- f) L'accès aux moyens de financement dans les zones rurales : La situation d'hyper-inflation que connaît le pays depuis 1991 a rendu inefficace tout système traditionnel de crédit agricole ou rural. Il y a donc lieu de mettre sur pieds une cellule d'études de systèmes de financement qui aura pour rôle d'identifier avec le concours des associations intéressées des modalités de financement de petites opérations susceptibles de devenir autosuffisantes à terme.
- g) La protection de l'environnement et gestion des ressources en vue d'une agriculture écologiquement viable : un Plan Directeur de Reboisement et bois de Chauffage sera élaboré en raison de la gravité de la situation.

#### ❖ **Cadre opérationnel**

Il existe actuellement des structures étatiques chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'encadrement et de la formation des jeunes aux activités agricoles (le Service National), de

l'encadrement de la filière semencière (le Service National de Semences), des stratégies dans le domaine des engrais minéraux (le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes). La privatisation de certaines filières en charge de ces services étatiques a déjà été envisagée.

#### ❖ **Calcul des coûts de mise en œuvre du plan de développement agricole**

Contrairement à l'approche projet où les coûts sont estimés au sommet. L'approche programme requiert l'élaboration des plans d'actions provinciaux qui donnent pour chaque province, une indication des coûts optimaux à partir des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Les travaux des Plans d'Action Provinciaux ont été amorcés. Mais, l'insuffisance de données statistiques et les perturbations dues à la guerre n'ont pas permis un meilleur cadrage des volets retenus. Ces travaux doivent donc se poursuivre à l'échelle nationale pour une évaluation des coûts totaux. En attendant, des évaluations préliminaires les situent à 925 millions de dollars US.

#### ❖ **Financement du plan et stratégies de mobilisation des ressources**

Le financement de l'agriculture s'opérera au moyen des ressources budgétaires, des entreprises publiques et privées ainsi que des apports extérieurs. Le gouvernement mise sur le partenariat très actif des O.N.G., de la Société Civile et du secteur privé pour mobiliser davantage les moyens de financement. Pour ce faire, il a entrepris de restructurer le système bancaire congolais et compte mettre un cadre juridique organisant les activités des coopératives.

### **B. Programme d'encadrement des pêcheurs**

Ce programme porte sur la formation des pêcheurs, l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques, la relance de la pêche industrielle et semi-industrielle. En cela s'ajoute l'acquisition des moyens d'évacuation des produits de pêche et de leur commercialisation.

### **C. Programme d'encadrement des pisciculteurs**

Ce programme s'articule autour des actions visant la réhabilitation des centres d'alevinage, la distribution des intrants, la recherche aquacole et l'organisation des circuits de distribution.

### **D. Programme de relance de l'industrie de transformation et de l'industrie extractive**

L'Etat considère le secteur industriel comme déterminant pour une croissance soutenue et un facteur d'intégration à l'économie mondiale. La production industrielle est essentiellement du ressort du secteur privé. Cependant, l'Etat s'emploiera à offrir aux investisseurs un cadre politique et économique propice à la relance de l'industrie. Il pourra en partenariat avec les privés nationaux et étrangers :

- accroître les investissements publics complémentaires dans les industries de base et, au besoin, dans les industries manufacturières pour favoriser la modernisation et le développement de ces industries ;
- accorder aux industries naissantes une protection sélective et temporaire, en se fondant sur des critères d'efficacité ;
- créer des conditions qui encouragent les relations industrielles horizontales et verticales pour encourager la diversification.

S'agissant des industries extractives, l'Etat encourage d'ores et déjà les entreprises minières à s'associer avec des partenaires crédibles en vue de réhabiliter leur outil de production et développer de nouveaux projets.

Les stratégies dans le domaine de l'industrialisation privilégient l'orientation des investissements vers les secteurs à forte valeur ajoutée et à intensité de main-d'œuvre. Par ailleurs, une agence de promotion des investissements sera créée.

### **E. Programme de développement de la production des hydrocarbures**

Les politiques et stratégies de ce programme visent essentiellement

- la constitution d'une banque de données techniques sur le potentiel existant ;
- l'amélioration des capacités de raffinage du brut congolais ;
- le renforcement des dispositifs de transport et de distribution des produits pétroliers à travers tout le pays.

Le coût global de ce programme est estimé à 225,9 millions de dollars US.

### **F. Programme de réhabilitation de l'industrie touristique**

Ce programme concerne l'amélioration des aires protégées et de réserves naturelles en vue de relancer l'industrie touristique nationale. Il porte sur ce qui suit :

- l'amélioration des méthodes d'exploitation des écosystèmes forestiers ;
- l'abattage et le renouvellement des gros arbres dans les centres urbains ;
- l'élaboration d'un plan directeur de reboisement et de bois de chauffe ;
- la réhabilitation des sites touristiques et des parcs nationaux particulièrement dans les provinces affectées par la guerre.

Le financement requis pour ce programme est évalué à 10,7 millions de USD.

#### **3.3.2.3.2. Coût**

Le financement du programme de développement du secteur productif est estimé à 3.921,7 millions de USD.

#### **3.3.2.4. Programme de développement des infrastructures économiques**

L'amélioration des infrastructures visées ci-dessus concerne les réseaux routier, fluvial et maritime, les transports de communication, l'eau et l'énergie ainsi que les télécommunications.

Dans le secteur des routes, l'Etat entreprendra, en partenariat avec les collectivités locales, des actions visant la réhabilitation des routes prioritaires de desserte agricole susceptibles de désenclaver les centres de grande production ainsi que la réalisation des axes routiers d'intérêt national, provincial et local. Les réseaux routiers visés totalisent 15.800 km dont 12.000 km de routes de desserte agricole.

Dans le secteur des transports et communications, l'Etat devra élaborer un plan national pour renforcer le cadre réglementaire et institutionnel et réorganiser le système de transport en commun dans les villes ; il devra, en outre, prendre en charge la restauration des capacités

d'exploitation, la réhabilitation et la restructuration des entreprises publiques du secteur ainsi que le renforcement de leur capacité managériale.

Dans le domaine de l'énergie et de l'eau, le Gouvernement mènera des actions en partenariat avec les investisseurs privés, pour réhabiliter et assurer l'extension des installations existants, assainir la gestion et renforcer les capacités de fourniture d'eau et d'électricité aux habitants des campagnes. Le taux de desserte en électricité sera porté de 6 % à 30 %. La desserte de l'eau devra passer à 80 % en milieux ruraux et en 97 % en milieux urbains.

Dans le secteur des télécommunications et postes, l'Etat envisage de moderniser les équipements en vue de désenclaver le pays sur le plan national et international, de relever la couverture médiatique du pays en information et remettre en l'état le réseau postal. Il y a lieu de souligner les améliorations qui s'observent déjà dans ce secteur, depuis qu'il a été ouvert à la concurrence. L'objectif est de parvenir à un téléphone pour 500 habitants.

**Le coût global de l'amélioration des infrastructures économiques est évalué à 4.058,9 millions de USD.**

### **3.3.2.5. Programme de développement des secteurs sociaux**

#### **A. Plan-Cadre National pour la Reconstruction du Système Educatif**

Les efforts à déployer pour organiser efficacement le système éducatif sont détaillés dans le Plan-Cadre National pour la Reconstruction du Système Educatif de la République Démocratique du Congo. Les priorités suivantes y ont été définies :

- renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- améliorer les conditions de scolarisation en partenariat avec la société civile et le secteur privé ;
- lutter contre l'analphabétisme ;
- rendre accessible et obligatoire la scolarisation au niveau préscolaire et primaire sans distinction de sexe et de religion ;
- organiser l'enseignement spécial en faveur des enfants avec handicap ainsi que l'alphabetisation des masses, tous les deux liés aux objectifs de développement ;
- redynamiser l'enseignement technique et professionnel de niveau moyen (humanités et supérieurs, instituts supérieurs techniques et universités professionnelles) ;
- favoriser la formation continue des formateurs à tous les niveaux ;
- réhabiliter les infrastructures de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire ;
- organiser et intensifier la formation des formateurs ;
- construire de nouvelles infrastructures d'enseignement supérieur et universitaire et équiper les bibliothèques et les laboratoires ;
- actualiser les textes légaux et réglementaires régissant l'éducation nationale ;
- procéder à une réforme des programmes d'enseignement à tous les niveaux ;
- moderniser les centres des recherches scientifiques et technologiques ;
- créer des structures de formation permanente pour les formateurs et d'études de troisième cycle ;
- encourager le rapatriement et la réinsertion des universitaires congolais vivant à l'étranger.

Le coût global du Plan-Cadre National se chiffre à 721,5 millions de dollars US.



## **B. Programme national de promotion de la santé**

L'Etat adopte les soins de santé primaires comme stratégie fondamentale visant l'accessibilité géographique, économique et culturelle des populations aux soins de base. Ceux-ci intègrent les dimensions préventives, promotionnelles et curatives.

La mise en œuvre de la stratégie évoquée ci-dessus s'articulera sur des axes prioritaires ci-après :

- le renforcement des capacités institutionnelles, gestionnaires et opérationnelles ;
- le développement du partenariat et la coordination des services de financement ;
- la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique et d'information sanitaire ;
- la réhabilitation physique et le rééquipement des infrastructures médico-sanitaires ;
- l'approvisionnement des formations médicales en médicaments essentiels et la constitution des stocks stratégiques ;
- la mobilisation sociale en vue de favoriser la participation communautaire aux soins de santé primaires ;
- la formation continue et appropriée du personnel en santé primaire ;
- la promotion des actions intersectorielles (alimentation et nutrition, eau potable, logement, assainissement de l'environnement et de l'hygiène publique) ;
- la mise en place d'une politique démographique visant notamment à stabiliser la croissance démographique à son niveau actuel de 3,4 % ;
- la décentralisation de la gestion du système sanitaire ;
- la préparation aux urgences et catastrophes ;
- la lutte contre les maladies en veillant à la santé des groupes vulnérables (mère, enfants, vieillards). Un accent particulier sera mis à la lutte contre le SIDA, le paludisme, la trypanosomiase et les maladies transmissibles de l'enfance ;
- la revitalisation des zones de santé.

Le coût total des améliorations dans le domaine de la santé s'élève à 950,3 millions de dollars US.

## **C. Programmes d'appui au secteur informel et à l'organisation des mutuelles de travailleurs**

En vue de protéger la population non couverte par le régime général de sécurité sociale, l'Etat envisage de revoir la législation en la matière, de mener des enquêtes sur les besoins d'appui au secteur informel et de faciliter l'accès aux différentes ressources financières et matérielles.

Quant aux mutuelles des travailleurs, une campagne de sensibilisation des travailleurs, des organisations ouvrières et des employeurs sera menée. Un appui technique et logistique sera accordé en vue de mettre en place des mécanismes d'auto-prise en charge des risques sociaux.

L'ensemble de ce programme nécessite un coût total de 111.500 USD.

## **D. Politique salariale et de l'emploi**

La politique salariale visera l'harmonisation des salaires entre le secteur privé et le secteur public en vue de réduire les fortes disparités observées actuellement ainsi que le réajustement régulier des barèmes de l'Administration publique de manière à l'adapter au coût de la vie.

Quant à l'emploi, un observatoire sera créé pour une meilleure organisation du marché de l'emploi.

## **E. Politique de l'habitat et de l'assainissement de l'environnement**

Le problème de l'habitat est entendu ici au sens large où il intègre les aspects liés au logement, à l'accès à l'électricité et l'eau potable, à l'équipement domestique et aux conditions hygiéniques ainsi qu'à l'assainissement de l'environnement.

Un plan d'action national pour l'habitat (en cours de validation) sera mis en application par le Gouvernement. Il comprendra deux volets : un programme en moyen et long termes visant la mise en place d'un cadre institutionnel en faveur de l'aménagement foncier et la promotion immobilière, le développement et le renforcement des capacités de planification et de gestion urbaine, des autorités nationales et locales, la résorption des déficits en matière de logement, l'assainissement des tissus urbains et la création d'un système de financement.

A court terme, un programme d'urgence est envisagé. Ces actions porteront essentiellement sur le relogement des populations habitant les zones à risque, l'assainissement de ces dernières, l'assistance à l'auto-construction, la restauration de la salubrité publique et la réhabilitation de certaines infrastructures socio-communautaires.

En attendant de réunir les conditions nécessaires à la mise en application de ce plan d'action, les dispositions intérimaires ci-après seront prises :

- la mise en place des cadres législatifs institutionnels et financiers susceptibles de faciliter la participation du secteur privé, des ONG et des groupes communautaires à la construction des logements sociaux ;
- la stricte observance des dispositions légales et réglementaires relatives aux contrats de bail, à l'environnement et à l'urbanisation ;
- l'évacuation des populations des sites occupés n'offrant aucune garantie de sécurité (flanc de colline, versant de vallée, etc.) ;
- l'intensification des activités du Service National Hydraulique Rurale pour accroître la desserte en eau potable ;
- l'amélioration de la fourniture d'électricité dans les milieux urbains où l'on constate une remontée de la consommation des charbons de bois ;
- l'électrification des milieux ruraux en utilisant l'énergie solaire pour notamment lutter contre la déforestation et l'intensification des activités ;
- la réhabilitation des services d'hygiène publique sur toute l'étendue du territoire national ;
- la création d'un Service National d'Appui à l'Electrification Rurale qui s'occupera, entre autres, de la valorisation et de la vulgarisation de l'utilisation des énergies renouvelables en milieux ruraux et dans les périphéries des villes ;
- la construction des unités de recyclage des ordures et d'évacuation des déchets solides ;
- la réhabilitation et l'extension des services d'hygiène ;
- la stricte observance des dispositions légales et réglementaires relatives aux contrats de bail.

## **F. Programme d'appui aux communautés paysannes**

En plus des actions spécifiques contenues dans le Programme National de Relance du Secteur Agricole, le Gouvernement mettra sur pieds, avec le concours des ONG, un programme ad hoc pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la pauvreté, particulièrement en milieux ruraux.

Les objectifs de ce programme s'articuleront autour des actions visant à :

- appuyer les communautés paysannes qui créent des associations ou des dynamiques communautaires à produire plus et mieux,
- aider les paysans à devenir des sujets responsables dans la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et les premiers agents devant soutenir l'effort de développement de l'agriculture vivrière et des cultures pérennes.

Pour ce faire, l'Etat entend :

- réorienter les services d'encadrement et de vulgarisation agricole vers un accompagnement des paysans,
- fournir du matériel agricole et des semences améliorées par des canaux sûrs (notamment les ONG) qui assurent une bonne distribution aux destinataires,
- offrir des garanties légales et politiques aux ONG et à leurs activités, en tant que partenaires privilégiés de l'Etat, proches des paysans et de leurs préoccupations,
- encourager et financer des besoins de formation aux techniques agricoles en faveur surtout des femmes, compte tenu du rôle important qu'elles jouent dans l'agriculture,
- promouvoir les activités d'élevage familial de la volaille, du petit bétail ainsi que celles d'agriculture et de pisciculture,
- promulguer la loi-cadre (finalisée à ce jour) sur les coopératives d'épargne et de crédit et créer un environnement économique favorable au développement du crédit en faveur des micro-projets.

## **G. Programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise**

En vue de trouver des solutions durables aux problèmes de promotion de la femme congolaise, le gouvernement entend mettre en application un Programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise élaboré avec l'appui du PNUD. Les principaux objectifs assignés à ce programme sur dix ans se résument en ce qui concerne :

- l'alphabétisation, la formation et l'information des femmes,
- la suppression des dispositions légales encore discriminatoires, l'information et la sensibilisation sur les droits et devoirs de la femme dans la société et l'application effective des textes de lois en faveur de la femme,
- la participation de la femme à tous les niveaux de prise de décisions,
- l'accès par les femmes aux ressources financières et productives,
- l'amélioration des conditions de vie de la femme en milieu rural,
- la suppression des mentalités et coutumes rétrogrades sur la femme,
- l'amélioration de la situation de la santé reproductive,
- l'organisation des campagnes de sensibilisation pour s'intéresser à la gestion de la chose publique.

Ces objectifs répondent à des préoccupations exprimées à trois niveaux :

- pour les femmes-elles mêmes, il s'agit d'obtenir un statut plus noble, de se prendre en charge et de participer avec plus de responsabilités à la reconstruction du pays ;
- pour le gouvernement, il est question d'intégrer davantage les femmes dans le processus de développement, de leur faciliter accès aux ressources nationales et de leur assurer une plus grande participation à la vie politique du pays ;

- pour la communauté internationale, c'est la concrétisation au niveau de la République Démocratique du Congo des résolutions prises dans différentes conférences organisées à l'échelle mondiale et auxquelles elle a adhéré.

Le coût global du Programme National pour la Promotion de la Femme Congolaise est évalué à 136,4 millions de dollars américains, sur cinq ans. Il pourrait être doublé pour l'ensemble de la décennie.

## **H. Programme de lutte contre le sida**

Pour riposter de façon plus efficace à la pandémie de SIDA, les mesures suivantes sont envisagées par les pouvoirs publics :

- Prendre l'engagement tous azimuts de lutter contre le SIDA.
- Créer un fonds spécial SIDA.
- Etendre les expériences des ONG de soutien des personnes vivant avec le VIH et à leurs familles.
- Financer surtout les activités de lutte et appuyer les structures de coordination avec le concours du PNUD et de l'OMS.
- Equiper en laboratoire ELISA toutes les villes et mettre les tests rapides dans les sites isolés.
- Elargir la gamme des bailleurs des fonds (les autres coopérations bilatérales, les mécènes, les entreprises publiques et privées, ...).
- Impliquer le plus possible les privés dans la lutte.
- Inclure l'enseignement sur le SIDA à l'école primaire, secondaire et professionnel, à l'Université et dans les Instituts d'Enseignements Supérieurs.
- Aider le Bureau Centrale Contre le SIDA à :
  - . planifier les différentes interventions et en faire adhérer les différents partenaires,
  - . Organiser et coordonner les distributions des préservatifs,
  - . Editer en langage accessible et diffuser largement un document qui reprend la politique nationale (principes et objectifs), les stratégies et intervention de lutte,
  - . Faire étudier les effets cliniques, immunologiques et virologiques des plantes médicinales actuelles des tradipraticiens,
  - . Constituer une documentation bien fournie dans chaque BPC,
  - . Intensifier la lutte chez les groupes à haut risque (armée, jeunesse, prostitués, trafiquants, travailleurs, conducteurs des chariots et véhicules, ...) par de campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention.

Les estimations provisoires du financement du Programme National de Lutte contre le SIDA le situent à 285 millions sur l'ensemble de la décennie.

## **I. Programme de réinsertion sociale des enfants**

En vue d'assurer la réinsertion sociale des enfants en situation difficile, ce programme vise l'appui aux services sociaux de base, la formation et le recyclage des encadreurs sociaux, l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la protection des droits des enfants, la création des centres de formation spécialisée des enfants avec handicap ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle. Il est envisagé dans ce cadre la réhabilitation de l'équipement des centres de promotion sociale.

## **J. Coût du Programme de développement des secteurs sociaux**

Le financement de l'ensemble des actions de développement à mener dans les secteurs sociaux est évalué à 1.931,1 millions de USD.

### **3.3.2.7. Programme de secours et prévention des catastrophes**

Les dispositions suivantes sont à prendre à l'effet de prévenir les catastrophes :

- la constitution d'une banque de données environnementales et la mise sur pied des dispositifs permettant d'évaluer l'impact de catastrophes ;
- la construction et l'entretien des ouvrages de drainage en vue de lutter contre les érosions, les inondations et autres catastrophes ;
- la création au sein des services de l'ordre des corps spécialisés dans les interventions en cas de calamités naturelles et autres accidents (incendie) ;
- le renforcement des capacités humaines et l'équipement des services météorologiques à travers tout le territoire nationale ;
- l'évacuation des populations des sites occupés n'offrant aucune garantie de sécurité (flanc de colline, versant de vallée, etc.) ;
- le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'urbanisation et de protection de l'environnement.

**Le montant requis pour financer le programme de secours de prévention des catastrophes devrait se chiffrer à 505,5 millions de USD.**

### **3.4. Cadre opérationnel de mise en œuvre du programme d'action, mécanismes d'ajustement, de suivi et d'évaluation**

En vue de mettre en œuvre le Plan d'Action, il est envisagé d'accroître la participation du secteur privé, de la société civile et des ONG dans la production des biens et services économiques et sociaux. Le rôle de l'Etat sera essentiellement normatif. Il se chargera ainsi de mettre en place un cadre juridique et réglementaire crédible et propice au développement des affaires et des investissements tant nationaux qu'étrangers.

En vertu du principe de subsidiarité qui sous-tend l'action gouvernementale, l'Etat s'intéressera aux seules activités délaissées par les privés et la société civile ; de même l'Etat ouvrira à ces derniers les domaines concurrentiels où ils sont plus compétitifs. Dans le même ordre d'idée, il est prévu un désengagement du secteur public de la production directe de biens et services réalisés à des coûts très élevés.

Les budgets publics prendront en compte les tranches annuelles des programmes publics d'investissements prioritaires. Les autorisations de programme seront examinées et adoptées à l'occasion de la préparation de la loi de finances 2001. Elles feront l'objet de révisions périodiques selon les hypothèses macro-économiques sous-tendant l'élaboration des budgets en capital et les procédures définies dans les lois de finances.

Le Secrétariat Général au Plan et ses structures techniques assureront le suivi et l'évaluation de l'exécution physique et financière de tous les programmes sectoriels. Ils assureront également la coordination au sommet de différents cadres opérationnels sectoriels déjà constitués, sans aucune implication. Une évaluation d'ensemble du Programme National d'Action serait faite à la fin de chaque année pour permettre des ajustements nécessaires.

### 3.5. Cadrage macro-économique 2001-2010

Comme indiqué plus haut, le Gouvernement entend restaurer les conditions d'une stabilité durable des prix intérieurs et du taux de change ainsi que de relance de l'activité économique. Il tient également à renouer le dialogue avec la communauté financière internationale.

A cet effet, il mettra en application, à partir du mois d'avril 2001, **un programme minimum autonome de gestion macro-économique** qui se décline en des efforts internes visant de rompre avec la spirale inflationniste et de mettre un terme aux distorsions qui s'observent sur le marché de change et sur celui des biens et services. Et ce, grâce à des politiques monétaire et budgétaire prudentes.

La politique monétaire aura pour objectif de ramener l'inflation à 1 chiffre (contre 3 actuellement) et de rendre rationnelle la structure de la masse monétaire. Le crédit net à l'Etat, qui a représenté en moyenne plus de 80 % de la masse monétaire ces dernières années, sera progressivement ramené à 5 % en 2010, de façon à privilégier le crédit à l'économie dont le poids sur la masse monétaire devra être porté à plus de 80 % et permettre au système bancaire de participer efficacement au financement du développement.

La politique budgétaire, qui est plus déterminante dans la stabilisation macro-économique, se fixe comme finalité la réduction du déficit de l'Etat à 1 % du PIB. Pour ce faire, les mesures ci-après seront d'application dans l'immédiat :

- Respect de procédures classiques d'exécution des opérations en recettes et en dépenses publiques ;
- Pilotage du budget par l'établissement sur base caisse et le respect rigoureux du plan de trésorerie mensuel ;
- Maîtrise des effectifs des agents et fonctionnaires de l'Etat grâce à l'assainissement des fichiers de paie et au gel des nouveaux engagements ;
- Rationalisation des dépenses de consommation d'eau, d'électricité, de carburant et de téléphone ;
- Elaboration et suivi hebdomadaire du tableau de bord du Ministère des Finances et Budget ;
- Fixation des priorités des dépenses en fonctions des moyens effectivement mobilisés ;
- Centralisation de toutes les recettes fiscales et parafiscales au compte général du Trésor.
- Renforcement de la fonction de contrôle par la redynamisation de l'Inspection Générale des Finances et du corps de contrôleurs des dépenses engagées ;
- Systématisation de la rétribution accordée aux Régies Financières en rapport avec la rétrocession pour recettes réalisées et la prime de contentieux ;
- Informatisation des services, et surtout des opérations liées aux recettes de l'Etat ;
- Fixation des objectifs mensuels et des normes de performance particulièrement pour les recettes ;
- Maîtrise de la fiscalité des grands contribuables par la création au sein des régies financières de cellules chargées de gérer leurs contributions ;
- Déploiement d'une fiscalité de proximité par la création des ressorts et quartiers fiscaux ;
- Rationalisation de la fiscalisation des contribuables soumis au régime de la patente ;
- Maîtrise des échéances fiscales et systématisation des relances des contribuables non en règle ;
- Renforcement du partenariat avec les autres services de l'Etat pour saisir la matière imposable cernée par eux dans le cadre de leurs activités ;
- Sensibilisation et responsabilisation des Secrétaires Généraux de l'Administration Publique et des Responsables des Services Publics à la mobilisation des recettes non fiscales ;
- Fixation des normes de performance et application des sanctions positives ou négatives ;
- Actualisation des taux des taxes non fiscales ;

- Maîtrise de la périodicité des actes générateurs des recettes non fiscales et systématisation des relances ;
- Raffermissement des liens de collaboration entre les services d'assiette et la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation.

A la fin de 2001 (octobre – novembre)

- Amorcer la réforme des finances publiques en vue notamment de restaurer la fonction comptable, de moderniser les procédures d'élaboration, d'exécution et de contrôle de la loi de finances et d'actualiser les textes légaux et réglementaires en rapport avec la gestion publique ;
- Entreprendre une réforme fiscale devant conduire entre autre à l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

L'aboutissement heureux du programme intérimaire du Gouvernement, destiné à stabiliser durablement l'environnement macro-économique, offrira des possibilités de mettre en exécution le Plan d'Action de développement. Le taux de croissance économique pourrait s'élever de manière soutenue jusqu'à 12 % en 2010, soit un niveau largement supérieur au taux de croissance démographique, si ce dernier se maintenait à 3,4 % par an.

### 3.6. Coût et plan de financement du programme

Pour impulser la croissance jusqu'à 12 %, les investissements intérieurs bruts devront passer de 5,3 % du PIB en 2000 à 23 % du PIB en 2005, puis à 34 % en 2010 ; ce qui représente un effort considérable de mobilisation des moyens de financement tant internes qu'externes.

Le coût global des investissements publics à réaliser dans le cadre du Plan National d'Action est estimé à 12.681,4 millions de dollars, dont 10.567,8 millions des investissements proprement dit et 2.113,6 millions (20% des investissements) représentant les dépenses courantes liées à ces investissements. Les ressources budgétaires susceptibles d'être mobilisées en vue du financement des investissements sont évaluées à 5.072,6 millions de dollars. Devant la faiblesse de l'épargne intérieure, le financement du Plan National d'Action repose en grande partie sur les apports extérieurs.

La répartition par secteur des besoins d'investissements publics du Plan National d'Action se présente comme suit :

<u>SECTEUR</u>	<u>TOTAL DECENNIE</u>	<u>PART EN % DU TOTAL</u>
1. Administration publique	1.057,4	8,3
2. Maintien de l'ordre	1.206,8	9,5
3. Infrastructures économiques	4.058,9	32,0
4. Secteur de production	3.921,7	30,9
5. Secteurs sociaux	1.931,1	15,2
6. Secours et prévention des catastrophes	505,5	4,1
	-----	-----
	12.681,4	100,0

Ces dépenses concernent les constructions nouvelles, les travaux de réhabilitation, les achats d'équipements ainsi que l'appui institutionnel et humain.

Les dépenses d'investissement du secteur privé sont évaluées à 10.932,1 millions de dollars US ; ce qui porte le coût global des investissements publics et privés à 23.613,5 millions de dollars US sur l'ensemble de la décennie 2001 - 2010.